Département de la Loire

**Commune de Saint-Romain-la-Motte**

**Délibération du Conseil municipal**
Séance publique ordinaire du
**MARDI 13 DECEMBRE 2022**
**20 heures 30**

OBJET :

**13/12/2022 N° 9**
AJOUT D'UN KIT D'ILLUMINATION SUR LA FACADE DE LA POSTE ET REMPLACEMENT DES BORNES PAR MATS IMPASSE DE LA VINEE

Le Maire certifie :
1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; M. Bernard BESSEY ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Franck POLLET ; Mme Laurette COLOMBET
**Excusé** : M. Eric MICHALLET
**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Mme Sylvie BAS

## AJOUT D'UN KIT D'ILLUMINATION SUR LA FACADE DE LA POSTE ET REMPLACEMENT DES BORNES PAR MATS IMPASSE DE LA VINEE

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de divers dossiers d'éclairage public.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**
Coût du projet actuel :

| Détail | Montant H.T. travaux | % - P.U. | Participation commune |
|---|---|---|---|
| Remplacement des bornes par mats - Impasse de la Vinée | 5 341 € | 60.0% | 3 204 € |
| Ajout d'un kit illumination - Façade de la Poste | 205 € | 60.0% | 123 € |
| **TOTAL** | **5 546 €** | | **3 327 €** |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

► **Prend acte** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Divers dossiers - EP " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à M. le Maire pour information avant exécution.
► **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
► **Prend acte** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
► **Décide** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années
► **Autorise** M.le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

***Durée de validité : les conditions de participation indiquées ci-dessus sont valables pour l'année 2022***

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

MAIRIE DE ST-ROMAIN-LA-MOTTE 42 (Loire)

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Sylvie BAS

Publication en ligne le 23 DEC. 2022